**HALTE-GARDERIE LA RIBAMBELLE**

**Annexe au règlement de fonctionnement :**

L’accueil des enfants est assuré durant les jours et heures d’ouverture, en fonction de la demande de la famille, pour une durée facturée minimum de 1h de garde.

Il est conseillé aux usagers d’éviter de déposer ou de récupérer les enfants durant les activités ou siestes.

Plancher mensuel de ressources fixé par la CNAF à compter du 1er septembre 2019 : 705.27 €.

Pour les années suivantes, le montant est susceptible d’être revu et sera publié en début d’année civile par la CNAF

**Fournitures pour l’accueil de l’enfant :**

Prévoir un sac au nom de votre enfant qui restera à la halte-garderie durant son accueil. Dans ce sac, merci de mettre le matériel suivant, nécessaire au bon accueil de votre enfant :

* Une tenue de rechange complète adaptée à la saison.
* Des couches et tout le nécessaire au change de votre enfant (gant de toilette, serviette, liniment, lingettes)
* Un sac pour mettre le linge sale de votre enfant.
* Des chaussons.
* Une boîte de mouchoirs pour l’année
* Pour le repas, une bavette et un gant de toilette pour nettoyer les mains et la bouche de votre enfant : à remettre aux membres de l’équipe, en même temps que le repas.

Le repas de votre enfant peut être :

* Soit « fait maison », auquel cas il devra arriver à moins de 10° à la halte-garderie. Dans le cas contraire, il sera refusé pour des raisons de sécurité alimentaire.
* Soit industriel.